



SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 14

Absents : 13

Procurations : 6

Votants : 20

Date de la convocation : 30 mars 2023

SEANCE DU 4 AVRIL 2023

N° 2023-04-04-009

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 21 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans Halle aux Marchands de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Etaient Présents : Alain FOURIGNAN, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Eric CASTILLON, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Stéphanie BILLIET, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Amandine ROUQUETTE.

Etaient absents/excusés : Christine FERRE, William LARRIEU, Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Pascal ORAZIO, Martine LABARRERE, Christophe GIRAUD.

Ayant Donné procuration : Patricia TOUROLLES à Serge BONNEMAISON, Pascal ORAZIO à Michel BALLONGUE, William LARRIEU à Jennifer COURTOIS-PERISSE, Christine FERRE à Alain FOURIGNAN, Isabelle AVERLANT à Louise GASTON, Christophe GIRAUD à Amandine ROUQUETTE.

A été désigné secrétaire de séance : Thierry CHANTRAN

Assistante de séance : Isabelle MONTEBAULT

OBJET :
INDIVIDUALISATION DES SUBVENTIONS

Considérant l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit que l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget,

Madame la Présidente propose d'individualiser les subventions suivantes :

- | | |
|--|------------|
| • Coopérative scolaire de l'école maternelle – aide au fonctionnement | 2 000.00 € |
| • Coopérative scolaire de l'école élémentaire – aide au fonctionnement | 3 000.00 € |
| • Association « La Souris sur le Gâteau » - aide au fonctionnement | 500.00 € |

Prévu au BP 2023	5 500.00 €
Reste à individualiser	0.00 €

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** d'individualiser les subventions telles que proposées par Madame la Présidente.
- **Précise** que les crédits seront inscrits au BP 2023 à l'article 65748
- **Mandate** Madame la Présidente pour régler toutes les démarches administratives, financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 4 avril 2023
 Au registre suivent les signatures

Jennifer COURTOIS-PÉRISSE
 Présidente

*Pour copie certifiée conforme et exécutoire par
 Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSE,
 Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu
 de la transmission en Sous-Préfecture, le
 06/04/2023 et de sa publication le
 06/04/2023*